



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 18.11.2021 à 14H00

Présidence : Mr FREDERIC DEMAY

Présents : Messieurs H. FLOQUET, S. BELKACEM, G. GILLET, J.P BERNAS, S.BOURIOL

Excusé : Mr NOURRY,

COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission départementale statut arbitrage et excuse les absents.

Les membres de la commission adressent leurs condoléances attristées pour le décès du papa de Patrick TROYSI.

Les membres de la commission félicitent Joël Adegoroye et la maman pour la naissance du petit JOAO.

RAPPEL : (Comité Directeur LCF du 23/06/2015)

Le Comité de Direction décide pour la saison 2015 / 2016 de maintenir le nombre de matchs à effectuer comme cela était le cas la saison passée, ceci en conformité avec l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage pour couvrir son club : - 26 matchs : arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal), dont les deux dernières journées du Championnat - 20 matchs : arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées du Championnat - 26 matchs : arbitres « Seniors Futsal » (une section Futsal d'un club libre) - 16 matchs : arbitre « jeunes » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées des championnats

DOSSIER ARBITRE HORS DELAI APRES LE 30/10/2021

Châteaudun : manque le dossier médical et une demande de licence au 30/10/2021 pour un arbitre.

Etude des clubs départementaux en situation d'infraction

Etude des clubs régionaux en vert

(Rappel date de clôture des licences 31/08/2021 : art.26 et 27 des RG du statut de l'arbitrage)

Les clubs ci-dessous ont jusqu'au 31/03/2021 pour être en règle avec le statut de l'arbitrage

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitre couvrant le club 2021/2022	Nombre d'arbitre manquant
TREMBLAY LES VILLAGES	D1	2	1	-1
CS ANGERVILLE/PUSSAY	D1	2	1	-1
A CLUB SPORTIF DREUX DE FOOTBALL	D1	2	1	-1
FOY J CHAMPHOL	D1	2	1	-1
US VALLEE DU LOIR	D1	2	0	-2
CTE A NLE PORTUGAISE CHARTRES	D2	1	0	-1
FC LEVES	D2	1	0	-1
U PUEBLOS DE ESPANA VERNOUILLET	D2	1	0	-1
C SP AUNAY SS AUNEAU	D2	1	0	-1
LA GAULOISE LE GAULT ST DENIS	D3	1	0	-1
A PORT SP L DREUX	D3	1	0	-1
ST LOUPEEN LA LOUPE	D3	1	0	-1
US PONTOISE ST DENIS LES PONTS	D3	1	0	-1
AMILLY FC	D4	1	0	-1
A MADELEINE SP DETEN CHARTRES	D4	1	0	-1

AV S LA BAZOCHE GOUET	D4	1	0	-1
FC DROUAIS DREUX	R1	4	2	-2
FC ST GEORGES SUR EURE	R1	4	3	-1
CS MAINVILLIERS FOOTBALL	R2	3	2	-1

Rappel à tous les clubs

Les sessions de formation arbitre sont gérés par l'IR2F.

Les dates d'inscriptions de ces formations sont indiquées sur le site de la Ligue.

<https://foot-centre.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

Fin de séance : 15h45

Prochaine réunion à déterminer

Précision : Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le bureau D'appel du district d'Eure et loir (article 8 du statut de l'arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de la CDSA

Frédéric DEMAY

Le secrétaire

Henri FLOQUET